

Termes de référence pour la fourniture de kits d'hygiène destinés aux femmes et filles en âge de procréer, dans le cadre du projet dénommé : « Aide d'urgence dans le domaine de la santé, soutien aux survivants de violences sexuelles et sexistes, malnutrition aiguë, WASH (prévention du choléra) dans les régions d'Uvira et de Kabare (Sud-Kivu, République démocratique du Congo) »

Type de procédure: Appel d'offres public No **6100226-2026-002-AEOCNA-AA**

Dates et délais

N°	Description	Date / Jours	Heure
1	Date de publication	20/10/2026	
2	Date limite de soumission de l'offre	10/11/2026	13h00
3	Date d'ouverture des offres	10/11/2026	14h00
4	Durée minimale de validité des offres à partir de la date de soumission des offres	90 jours	
5	Date(s) prévue(s) pour l'évaluation des offres	Du 10/11/2026 au 20/11/2026	
6	Notification de l'attribution du marché / Conclusion du contrat	23/11/2026	
7	Date proposée pour la signature du contrat (une simple formalité)	25/11/2026	
8	Délais de la première livraison des produits	04/12/2026	

Résumé du processus d'achat

L'AEO/CNA réalise avec l'appui de l'organisation action medeor et un Ministère Fédéral Allemand des Affaires Etrangères (AA) un projet dénommé « Aide d'urgence dans le domaine de la santé, soutien aux survivants des violences sexuelles et sexistes, malnutrition aiguë, WASH (prévention du choléra) dans les régions d'Uvira et de Kabare (Sud-Kivu, République Démocratique du Congo) ».

Ce projet prévoit l'achat des kits de dignité pour femmes et filles en âge de procréation et les matériels wash de bonne qualité. Ces produits seront distribués aux femmes et filles victimes des violences sexuelles et violences basées sur le genre et autres personnes vulnérables membres des communautés locales dans les Territoires d'Uvira, en zones de santé d'Uvira, Ruzizi et Lemera en Province du Sud Kivu.

C'est dans ce cadre que, AEO/CNA avec l'appui financier du Ministère Allemand des Affaires Etrangères (AA) à travers action medeor, veut conclure un accord de contrat cadre d'achat des kits hygiéniques, matériels et fournitures WASH.

Pour ce faire, elle lance cette offre pour la recherche de deux ou trois sociétés ou entreprises qui peuvent lui fournir les kits hygiéniques, les kits de contingence et les matériels et fournitures Wash.

La personne de contact

Dr Naomi Mulamba, Coordonnatrice Médicale de projet AEO/CNA (Assistance aux Enfants Abandonnés et Orphelins-Centres Nutritionnelles et Alimentaires)

naomi.carmel@aeo-cna.org

(+243)997781663 / (+243)853808502)

Table des matières

1. À propos d'AEO/CNA et action medeor	2
2. À propos du projet	3
Description du projet	Erreur ! Signet non défini.
a. Description générale des objectifs et de l'emplacement du projet	3
2. Le projet est réalisé dans la Zone de Santé de Nyantende, située dans le territoire de Kabare, Province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo.	3
b. Groupe cible du projet	3
c. Durée totale prévue du service	4
d. Composante de l'appel d'offre	4
5. Délai et date	5
a. Forme de l'offre (analyse formelle)	5
b. Instruction aux soumissionnaires	6
6. Éligibilité des soumissionnaires	7
7. Processus d'évaluation	8
a. Autres critères d'exclusion	8
b. Critères d'évaluation	8
8. Modalités et conditions	8
a. Le contrat cadre	8
b. Pour la livraison des kits hygiéniques	8
c. Conditions de paiement	9
d. Annulation ou modification de la procédure	9
Annexes	10

1. À propos d'AEO/CNA et action medeor

AEO/CNA, Assistance aux Enfants Abandonnés et Orphelins / Centre Nutritionnel et Alimentaire, est une organisation congolaise partenaire d'action medeor, active dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de l'appui aux populations vulnérables. À cet effet, l'AEO/CNA mène dans le cadre du Programme AA 2026–2028, AEO/CNA la mise en œuvre des activités dans la **Zone de Santé de Nyantende**, auprès de



six établissements sanitaires ciblés : **CH AEO Cirhagabwa, CS Cirhagabwa, CS Igoki, CS Nyantende, CS Mumosho et CS Ishungu.**

Avec l'appui financier du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères — AA, à travers action medeor, AEO/CNA met en œuvre un projet d'urgence portant sur la santé, la nutrition/MAS, la protection/VBG, le WASH/PCI-5S Kaizen et la prévention des épidémies dans la Zone de Santé de Nyantende, du 01 juillet 2026 au 31 mars 2028.

Ce projet prévoit durant toute la période de mise en œuvre, la distribution des kits hygiéniques, afin de contribuer à l'amélioration des conditions hygiéniques.

Afin de permettre à l'AEO/CNA de s'approvisionner en kits de d'hygiène d'hygiène pour femmes et filles en âge de procréer, il est lancé cet appel d'offre dont les détails sont spécifiés ci-dessous. Ces fournitures contribueront à la continuité des soins curatifs et préventifs, à la prise en charge médicale des survivantes de VBG et au renforcement de la qualité des services dans les structures sanitaires appuyées.

2. À propos du projet

a. Description générale des objectifs et de l'emplacement du projet

i. Les objectifs

Etablissement d'un contrat cadre pour la fourniture des kits hygiéniques dans différents sites d'intervention dans la Zone de Santé de Nyantende, Province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo.

Les soumissionnaires les mieux classés seront appelés par étapes à faire une soumission au cas par cas. Le contractant ayant soumis la meilleure offre sera contacté en premier. Si celui-ci n'est pas en mesure de fournir une prestation, les contractants classés en deuxième, troisième et autres places seront approchés dans le cadre d'une « compétition de prix » informelle.

ii. Le projet est réalisé dans la Zone de Santé de Nyantende, située dans le territoire de Kabare, Province du Sud-Kivu

Les fournitures acquises dans le cadre du présent appel d'offres seront destinées aux structures sanitaires appuyées par AEO/CNA dans cette zone, notamment :

1. CH AEO Cirhagabwa ;
2. CS Cirhagabwa ;
3. CS Igoki ;
4. CS Nyantende ;
5. CS Mumosho ;
6. CS Ishungu.

b. Groupe cible du projet

Le groupe cible du projet est constitué des populations vulnérables vivant dans la Zone de Santé de Nyantende, notamment les femmes, les filles, les enfants de moins de cinq ans, les

femmes enceintes et allaitantes, les survivantes et survivants de violences sexuelles et basées sur le genre, les personnes déplacées internes, les personnes vivant avec handicap, les malades nécessitant une prise en charge curative ou préventive, ainsi que les autres membres vulnérables des communautés locales.

Le projet couvre une population totale de 80 987 personnes, dont 16 197 bénéficiaires directs, 64 790 bénéficiaires indirects et 3 270 déplacés internes inclus dans la population de couverture.

c. Durée totale prévue du service

La fourniture du Kit d'hygiène pour femmes et filles en âge de procréer se fera semestriellement et selon les besoins par AEO/CNA. Cette fourniture s'étendra sur une période à dater de la signature du contrat jusqu'au 31 Mars 2026.

d. Composante de l'appel d'offre

Cet appel d'offre a pour objet de sélectionner des grossistes/entreprises de vente de kits d'hygiène, avec qui l'EAE/CNA signera un contrat-cadre. Ce contrat couvrira l'approvisionnement des articles demandés pour la période allant de la date de signature du contrat jusqu'à la fin du projet, soit le 31 mars 2028. Il est prévu (sous réserve de modifications) que cet approvisionnement se fasse semestriellement.

Les biens commandés se composent des kits hygiéniques, afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène des personnes vulnérable dans la zone de santé de Nyantendé en province du Sud-Kivu.

Cet appel d'offres est un unique lot suivant :

No	Désignation	Unité	Quantité
I	Kit d'hygiène pour femmes et filles en âge de procréer	kits	2158 kits

3. Description des services

Type de service : Fourniture des kits hygiéniques.

a. Tableau de quantité/Description des services

Le tableau de quantité se trouve en annexe I. Il inclut une description de la liste des articles.

AEO/CNA se réserve le droit de demander les informations manquantes. La non-présentation des informations demandées ultérieurement dans le délai fixé peut entraîner l'exclusion de la procédure.

b. Division en lots

Cet appel d'offre comporte un seul lot.

c. Sous-traitance

Les offres de sous-traitances ne seront pas acceptées, sauf autorisation de l'AEO/CNA.

4. Processus de soumission de l'offre

Cette procédure est publique No **6100226-2026-003-AEOCNA-AA**

Les offres sous forme électroniques seront envoyées à l'adresse suivante:
appelsdoffreaeocna@gmail.com

5. Delai et date

N°	Description	Date / Jours	Heure
1	Date de publication	20/10/2026	
2	Date limite de soumission de l'offre	10/11/2026	13h00
3	Date d'ouverture des offres	10/11/2026	14h00
4	Durée minimale de validité des offres à partir de la date de soumission des offres	90 jours	
5	Date(s) prévue(s) pour l'évaluation des offres	Du 10/11/2026 au 20/11/2026	
6	Notification de l'attribution du marché / Conclusion du contrat	23/11/2026	
7	Date proposée pour la signature du contrat (une simple formalité)	25/11/2026	
8	Délais de la première livraison des produits	04/12/2026	

Ces dates sont fixées par l'AEO/CNA, toute offre soumise après la date de soumission ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des offres

a. Forme de l'offre (analyse formelle)

Le soumissionnaire doit utiliser et remplir exclusivement les formulaires et documents fournis par l'AEO/CNA. En outre, il doit fournir tous les documents demandés dans le formulaire et dans le paragraphe 5.a

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- L'offre financière (annexe 1), comprenant la date de validité de l'offre et les dates fixes de livraison,
- Le Code-anticorruption (annexe 2), rempli et signé
- Le Code de conduite d'action medeor e. V. (annexe 3), rempli et signé
- La Déclaration sur l'honneur (annexe 4), remplie et signée
- Le Questionnaire de qualification de soumissionnaire (annexe 5) rempli et signé avec en annexe les documents suivants : RCCM, ID NATIONALE, PREUVE DE REGULARITE FISCALE DE LA DGI, PREUVE DE COTISATION CNSS et AFFILIATION ONEM
- Le Contrat (annexe 6), remplie et signée.
- La politique PSEA de l'AEO/CNA

L'AEO/CNA se réserve le droit de demander des informations et des documents supplémentaires.

Les offres doivent être conformes aux exigences formelles de ces TDRs, les offres suivantes seront exclues du processus d'appel d'offres :

- Les offres reçues après la date limite de soumission
- Les offres dans lesquels une entrée effectuée par le soumissionnaire fait l'objet d'un doute raisonnable
- Les offres dans lesquelles des modifications et/ou des ajouts ont été apportés aux documents fournis par l'AEO/CNA
- Les offres sans prix
- Les offres ne comprenant pas toutes les informations demandées sur les produits

Si le dossier de l'offre est incomplet

Le soumissionnaire sera appelé à soumettre tout document manquant et ainsi à compléter son offre **dans les 3 jours après l'ouverture des offres et réception de la notification de demande des documents ou échantillons manquant de l'AEO/CNA. Si après ce délai, le dossier d'offre est toujours incomplet, l'offre sera exclue du processus d'évaluation.**

Tous les documents relatifs à l'évaluation économique de l'offre sur la base des critères d'attribution doivent être soumis avant la date limite de soumission et ne peuvent pas être déposés après cette date. Tout dossier ne comportant pas ces documents sera exclu du processus d'évaluation

b. Instruction aux soumissionnaires

- Toute la correspondance et les documents relatifs à la procédure d'appel d'offres, au contrat et aux rapports doivent être rédigés en français
- Toutes les offres doivent être soumises à l'adresse suivante:

L'Assistance aux Enfants Abandonnés et orphelins/ Centre nutritionnel et Alimentaire (AEO/CNA) Vamaro n° 2, Commune d'Ibanda, Q. Ndendere
2494 BUKAVU, RD Congo ou BP : 51 Cyangugu/Rwanda
Ville de BUKAVU - Province du Sud-Kivu
RD CONGO, Téléphone : (+243)997781663 / (+243)853808502
E-Mail : appelsdoffreaeocna@gmail.com

- Le soumissionnaire doit utiliser et remplir exclusivement les formulaires et documents fournis par AEO/CNA.
- Tous les documents et informations donnés par les soumissionnaires doivent être clairs et sans aucune ambiguïté.
- Les échantillons doivent avoir les caractéristiques similaires à celles se trouvant dans l'offre financière du DAO

- Veuillez envoyer toutes vos questions et demandes de renseignements par e-mail à l'adresse suivante appelsdoffreaeocna@gmail.com

Afin d'éviter un traitement préférentiel, toutes les questions reçues avant la date limite de soumission ainsi que leurs réponses seront transférés à tous les autres soumissionnaires.

- Le prix de l'offre doit être indiqué en dollars (USD).
- Les prix doivent inclure toutes les taxes, les coûts de transport ainsi que tous les autres frais encourus.
- Le soumissionnaire peut retirer et modifier son offre à tout moment jusqu'à la date limite de soumission. Toutes les offres ayant été soumises au moment de cette date sont cependant finales.
- Les modifications et ajouts aux documents, en particulier la description du service et les conditions contractuelles ne sont pas autorisées. Cela s'applique en particulier aux propres modalités générales du prestataire.

6. Éligibilité des soumissionnaires

Cet appel d'offres s'adresse aux sociétés et entreprises de vente des kits d'hygiène en RDC. Les soumissionnaires doivent remplir les critères suivants afin d'être éligibles à l'attribution de l'offre :

N0	Description
1	Le soumissionnaire doit présenter le certificat d'affiliation à la corporation des entreprises qui vendent des kits hygiéniques, matériels wash et produits de traitement de l'eau et tous les autres documents d'existence légale (RCCM, ID NATIONALE, PREUVE DE REGULARITE FISCALE DE LA DGI, PREUVE DE COTISATION CNSS et AFFILIATION ONEM)
2	Le soumissionnaire doit être solvable, c'est-à-dire avoir les ressources humaines et financières nécessaires afin d'effectuer la commande (liste du personnel clé avec CV et les états financiers de 3 dernières années (Annexe 5).
3	Le soumissionnaire doit assurer l'entreposage des produits pour le client (Annexe 5)
4	Le soumissionnaire doit garantir qu'il peut assurer la disponibilité des produits à tout moment et selon la demande (Annexe 5).
5	Le soumissionnaire doit prouver qu'il a déjà exécuté avec succès tous les marchés similaires avec d'autres clients. Une mauvaise expérience avec l'AEO/CNA constitue un critère d'exclusion

Les soumissionnaires ne remplissant pas ces critères seront exclus de la procédure.

De plus, les soumissionnaires peuvent être exclus du processus à tout moment s'il est porté à l'attention de l'AEO/CNA qu'une personne dont la conduite est imputable à la société ou à

l'entreprise a été condamnée pour un crime par un tribunal de justice ou si une amende a été imposée par un tribunal de justice à la société.

7. Processus d'évaluation

a. Autres critères d'exclusion

L'offre sera exclue du processus d'évaluation, si :

- 1- Elle n'inclue pas tous les documents énumérés au point 5.a, et est donc incomplète,
- 2- Le soumissionnaire qui ne remplit pas tous les critères énumérés au point 5 et n'est donc pas éligible pour cet appel d'offres.

L'AEO/CNA se réserve le droit de demander des informations et documents supplémentaires.

L'AEO/CNA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir de ce fait aucune responsabilité envers le soumissionnaire concerné.

b. Critères d'évaluation

L'évaluation et l'attribution se feront sur la base des critères de suivant :

N°	Description	Nombre de points
I	Prix	100

Le soumissionnaire retenu sera informé par écrit par une notification d'attribution que son offre a été acceptée. C'est par cette notification d'attribution, que le contrat est conclu et prend juridiquement effet.

8. Modalités et conditions

a. Le contrat cadre

Le contrat se trouve en annexe 6. En soumettant votre offre, vous acceptez ses conditions. Des conditions contractuelles divergentes, concernant par exemple les modalités de paiement etc. sont inadmissibles et entraînent l'exclusion de l'offre. La conclusion du contrat cadre se fait à l'attribution de l'offre. La signature du contrat cadre, effectuée après l'attribution de l'offre, est simplement une formalité.

b. Pour la livraison des kits hygiéniques

Les livraisons conformes aux échantillons seront faites sur base des commandes qui seront faites semestriellement et selon les besoins de l'AEO/CNA, soit au plus tard fin novembre 2026 pour la première commande ; fin avril 2027 pour la deuxième commande ; fin septembre 2027 pour la troisième commande ; fin février 2028 pour la quatrième commande.

Si le fournisseur reconnaît que cette échéance fixe, pour une quelconque raison, ne pourra pas être respectée, il est tenu de le signaler immédiatement à l'AEO/CNA, en indiquant les raisons précises ainsi que la durée prévisible du retard. Le fournisseur sera dans ce cas tenu

de prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour que le délai supplémentaire de livraison soit le plus court possible et ne dépassant pas 2 semaines.

Si, à raison d'un dépassement disproportionné du délai par le contractant, l'acceptation de la prestation convenue est devenue déraisonnable pour le client, celui-ci peut résilier le contrat.

En cas de livraison des kits hygiéniques de mauvais état, le soumissionnaire est tenu de les remplacer dans un délai maximum de deux semaines à partir de la date de détection du défaut et dans le cas contraire, le client sera en droit de résilier le contrat et d'exiger le remboursement des fonds déjà mis à la disposition du fournisseur. Si cet état est constaté avant l'expiration de l'échéance de garantie, une expertise sera demandée pour déterminer les causes et les responsabilités. L'Assistance aux Enfants Abandonnés et orphelins/ Centre nutritionnel et Alimentaire « AEO/CNA » s'engage, quant à elle, à signaler tout défaut au soumissionnaire sans délai après en avoir pris connaissance et demander une expertise.

c. Conditions de paiement

Le paiement se fera en dollars (USD), après que le soumissionnaire ait remplis toutes ses obligations contractuelles, selon la convention qui signé entre les deux parties.

De plus amples informations sur les conditions de paiement se trouvent dans le contrat en annexe 6.

d. Annulation ou modification de la procédure

Les TDRs ou les délais peuvent être sujets à des modifications à tout moment, ce qui inclut un retour à un état antérieur de la procédure.

Une annulation, un retour à un état antérieur ou une modification de la procédure sont possibles à tout moment et peuvent se produire par exemple si :

- La procédure d'appel d'offres n'a pas abouti, par exemple, si aucune offre valable sur le plan qualitatif ou financier n'a été reçue ou s'il n'y a pas eu de réponse du tout,
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés,
- Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rends l'exécution normale du projet impossible ou que toutes les offres techniquement conformes dépassent les ressources financières disponibles,
- Des irrégularités ont été constatées concernant la procédure, en particulier si ces irrégularités ont empêché une concurrence équitable,
- Un changement des exigences des autorités allemandes octroyant des subventions publiques rend nécessaire un ajustement ou une annulation de la procédure

En aucun cas d'annulation de la procédure, l'Assistance aux Enfants Abandonnés et orphelins/ Centre nutritionnel et Alimentaire « AEO/CNA » en informera les soumissionnaires. Si l'annulation à lieu avant l'ouverture des offres.

En aucun cas, l'Assistance aux Enfants Abandonnés et orphelins/ Centre nutritionnel et Alimentaire « AEO/CNA » n'est responsable des dommages, quel que soit leur nature (notamment des pertes de profit) dû à la modification ou l'annulation de l'appel d'offres, même si la possibilité de dommages a été portée à l'attention de l'Assistance aux Enfants Abandonnés et orphelins/ Centre nutritionnel et Alimentaire « AEO/CNA ».

La publication d'un appel d'offres n'engage pas, l'Assistance aux Enfants Abandonnés et orphelins/ Centre nutritionnel et Alimentaire « AEO/CNA » à mettre en œuvre le projet annoncé.

Annexes

Annexe 1 – L'offre financière

Annexe 2 – La clause et déclaration d'anticorruption d'action medeor

Annexe 3 – Le Code de bonne conduite action medeor e.V.

Annexe 4 – La Déclaration sur l'honneur

Annexe 5 – Le Questionnaire de qualification de soumissionnaire

Annexe 6 – Draft Contrat cadre

Annexe 7 – La politique PSEA de AEO/CNA

Fait à Bukavu, le 20 Octobre 2026

Pour AEO/CNA

Nom : Dr NAOMIE M

Fonction : Coordinatrice Médicale

